

29 novembre 2000 - Seul le prononcé fait foi

[Télécharger le .pdf](#)

# Point de presse conjoint de M. Jacques Chirac, Président de la République, et M. José Maria Aznar, Président du gouvernement d'Espagne, sur la préparation de la conférence de Nice, la réforme des institutions européennes, les relations franco-allemandes et la crise de la vache folle, Madrid (Espagne) le 29 novembre 2000.

M. JOSE MARIA AZNAR - Nous nous souvenons tous, nous avons un très agréable souvenir, moi, personnellement, très particulièrement, de la visite d'Etat réalisée récemment en Espagne par le Président CHIRAC. Par conséquent, du point de vue de la relation bilatérale France/Espagne, les choses fonctionnent tout à fait correctement, avec un contact actuel politique très étroit. Par conséquent, je n'ai rien à dire à ce propos. Simplement, je voudrais bien profiter de ce voyage, qui a été dû au fait que la France détient la présidence du Conseil européen et à la préparation du Conseil européen de Nice.

Nous devons terminer la Conférence intergouvernementale, vous savez que le désir, le souhait de l'Espagne est de parvenir à un bon accord à Nice. Que ce soit un accord profitable pour la réforme institutionnelle de l'Union européenne, que cette réforme institutionnelle permette de parvenir à l'objectif politique, c'est à dire l'élargissement de l'Union européenne. Par conséquent, que nous fournissions tous les efforts nécessaires pour parvenir à cet accord au Conseil européen de Nice. Et sachez sans aucun doute que les questions compliquées, difficiles, il faut en parler, il faut discuter, et je dois vous dire que le travail qu'est en train de réaliser la présidence française est spécialement important. Et nous devons donc la remercier des efforts fournis pour parvenir à un accord pour tous les membres de l'Union européenne, qui permette de boucler pour ainsi dire la Conférence intergouvernementale, en convenant bien sûr aux intérêts de tous.

Au cours de ces mois de présidence française, il y a déjà eu des événements et des accords importants. Nous sommes parvenus à un accord sur le chapitre de l'agenda social européen, sur la fiscalité également. Ce que nous souhaitons, c'est que les questions que nous devons aborder à Nice soient un succès du point de vue de l'Union européenne. Et pour tout cela, bien sûr, le Président CHIRAC le sait très bien, l'Espagne va apporter le plus grand effort possible pour que Nice se termine avec un succès du point de vue de l'Union européenne, et un beau succès également de la présidence française. L'Espagne note la manière très correcte du Président CHIRAC. C'est ce que je voudrais vous dire avant de me mettre à votre disposition. Le Président a la parole maintenant.

LE PRESIDENT - Je voudrais d'abord remercier le Président AZNAR et lui dire combien j'ai été sensible à son accueil aujourd'hui. Il a fait d'ailleurs un pas décisif dans le chemin vers l'accord à Nice, puisqu'il m'a offert un très joli stylo, pour que je puisse signer l'accord de Nice sans aucun risque ou difficulté. Merci, c'est un acte de foi et d'espérance auquel j'ai été sensible.

Pour le reste, nous avons une fois encore, bien entendu, approfondi notre réflexion. Il y a deux catégories de sujets. Tous les sujets qui concernent les problèmes de société, au sens très large

catégories de sujets. Tous les sujets qui concernent les problèmes de société, au sens très large du terme puisque j'y mets la défense aussi, sur lesquels nous progressons vite et bien, ce sont d'ailleurs les sujets qui intéressent nos compatriotes et qui ont des effets directs sur eux. Ca se présente aussi bien que possible. Puis il y a la CIG, qui est évidemment capitale dans la mesure où il s'agit d'ouvrir la porte définitivement aux nouveaux candidats, la CIG étant le préalable à l'élargissement. Alors là, on touche à des choses qui intéressent beaucoup moins nos compatriotes que la vache folle, la sécurité maritime, l'environnement ou l'agenda social, naturellement, mais auxquelles à juste titre, et tout à fait normalement, les responsables politiques sont extrêmement attentifs, qu'il s'agisse de la composition de la Commission ou qu'il s'agisse de la pondération des voix.

Je ne parle pas des deux autres sujets sur lesquels les évolutions se font convenablement, c'est-à-dire les coopérations renforcées et la majorité qualifiée. Alors, nous progressons. Chacun comprend bien, il est très intéressant de constater que les sujets sensibles sont naturellement ceux qui, à l'évidence, n'intéressent pas l'opinion publique, les populations, nos compatriotes, et les sujets très importants, ceux qui les touchent directement, eh bien, nous les traitons beaucoup plus facilement. Enfin, c'est une constatation d'ordre général. Les hommes sont ainsi faits, les pouvoirs également, et les hommes politiques aussi. Sur ces sujets sensibles, eh bien je dirai que nous progressons avec une sage lenteur, ce que chacun peut comprendre, puisque personne ne veut totalement dévoiler ses batteries avant le dernier moment, en espérant ainsi se protéger le mieux possible. Et il va de soi que je comprends parfaitement cette situation. Par conséquent, ces décisions sur les sujets sensibles qui conditionneront l'accord sur la CIG, non pas sur tout le reste, ces décisions ne seront prises en réalité que le samedi ou le dimanche matin de nos entretiens de Nice. Il faut bien le savoir et le comprendre. Chacun en a conscience.

Voilà, pour le reste je n'ajouterai qu'une seule chose. Il y a depuis longtemps entre l'Espagne et la France plus qu'une relation amicale, il y a, je dirai, une complicité dans beaucoup de domaines, complicité du cœur et de l'esprit. Il y a toujours un grand agrément pour nous à nous revoir ou à nous rencontrer et à discuter. Ce soir, j'ai à nouveau ressenti profondément ce bonheur d'être ici, en Espagne, et un peu de regret de ne pas y rester plus longtemps. Voilà, j'ai déjà réussi à y coucher avant de repartir pour le Portugal, c'est déjà un succès.

Mais nous sommes maintenant, le Président du Conseil et moi-même, prêts à répondre à vos questions.

QUESTION - Je voudrais interroger le Président CHIRAC à propos de la question de la repondération. Le Chancelier SCHROEDER a mis les choses noir sur blanc, il a indiqué que le problème était le fait que l'Allemagne ne peut pas avoir le même nombre de voix que la France. Est-ce que la France accepte la possibilité d'avoir un nombre de voix inférieur à l'Allemagne dans un accord global ? Deuxièmement, est-ce que vous êtes plus ouvert à cette possibilité, maintenant, après avoir parlé avec le Président AZNAR ?

LE PRESIDENT - Cher Monsieur, j'imagine que vous faites allusion à la déclaration que le Chancelier SCHROEDER a faite hier, au Parlement de Berlin. Alors, très curieusement, nous ne l'avons pas lue de la même façon. Je peux vous dire que moi, j'ai lu l'original qui nous a été transmis, immédiatement. J'en ai donc pris connaissance. J'ai d'ailleurs remercié le Chancelier d'avoir bien voulu remettre un peu d'ordre dans les propos que certains irresponsables tenaient ici ou là, en Allemagne, en France ou ailleurs, sur la relation franco-allemande, propos qui étaient totalement dépourvus de tout fondement, mais qui se répètent régulièrement. Tous les six mois, tous les ans, il y a comme cela une petite poussée de fièvre. Je ne sais pas pourquoi, c'est ainsi. Ce n'est jamais fondé.

Le Chancelier SCHROEDER n'a pas dit un mot, un mot qui fasse allusion à la position en nombre de voix de la France par rapport à l'Allemagne, pas un mot. Je crois même qu'il s'est exprimé pour bien marquer qu'il voulait indiquer clairement qu'il n'avait pas l'intention de parler de cela et que ceux qui parlaient de cela ou faisaient parler les uns ou les autres avaient tort. Voilà pour le Chancelier. Je le répète : je le remercie d'avoir un peu remis les choses à leur place.

Alors, maintenant, cela ne me dispense pas, naturellement, de répondre à votre question. Eh bien, je ne suis pas favorable à ce que l'on appelle un décrochage. Je n'y suis pas favorable. Je

vais vous dire pourquoi. Nous avons eu beaucoup de guerres avec l'Allemagne, nous avons fait beaucoup de bêtises, nous avons eu beaucoup de morts, nous avons dépensé beaucoup d'argent, nous avons eu beaucoup de blessés, de misères de toutes natures. Nous avons eu des comportements irresponsables. Et puis, un jour, deux hommes se sont dits : c'est stupide. C'était le Chancelier ADENAUER et le général de GAULLE. Ils ont dit : c'est absurde, alors on va faire la réconciliation, et la réconciliation définitive. Alors, pour faire une réconciliation, naturellement, ils n'ont pas dit : ah ! Mais l'Allemagne, il y a 10 millions de population, c'était le cas à l'époque, de plus que la France ou la France aura, demain, une puissance militaire, grâce au nucléaire, supérieure à l'Allemagne. Non, ils n'ont pas dit cela. Ils ont fait un pacte initial pour la paix, sur un pied d'égalité. C'était un pacte initial, un pacte fondamental.

Et, naturellement, ils ont dit : pour que ce pacte puisse vivre, eh bien, il ne faut pas qu'on soit seuls, il faut qu'on s'organise. Alors on a dit aux Belges, aux Hollandais, aux Luxembourgeois, aux Italiens : venez avec nous, on va faire ensemble la paix, et pour longtemps. Et c'est comme cela qu'on a fait l'Europe, c'est comme cela, sur cette base, pour enraciner la paix et la démocratie.

Puis, après, d'autres pays ont dit : l'Europe ce n'est pas si mal. Alors ils ont été candidats. Puis on s'est élargis. Maintenant, on est quinze, demain on sera vingt-sept, après-demain on sera trente-cinq. Et c'est souhaitable, parce que la vocation de l'Europe c'est effectivement de couvrir la totalité de notre continent. C'est le seul moyen d'assurer la paix et la démocratie. Donc, ce pacte fondateur, ce pacte initial, cette naissance, cet accouchement de l'Europe s'est fait dans des conditions sur lesquelles on ne peut pas revenir. Alors, après, que l'on tienne compte de problèmes démographiques, pas complètement, mais un peu, c'est normal, il faut savoir marier à la fois l'identité des Etats, je l'ai dit souvent, nous ne voulons pas faire les Etats-Unis d'Europe, nous voulons faire l'Europe unie des Etats, alors il faut tenir compte des Etats, puis il faut aussi tenir compte des populations, donc un peu de démographie, un peu d'identité. Alors, cela suppose qu'on discute, c'est normal, que l'on s'entende. Alors on a discuté, on s'est entendu. Puis les choses évoluent. Alors, maintenant, on fait une réforme pour adapter notre système au bon fonctionnement d'une Europe à vingt-sept ou à trente-cinq. Pour changer, on discute de nouveau, pour trouver un nouvel accord. Puis, dans dix ans, on discutera encore pour trouver, pour adapter. C'est la vie, cela. La vie, c'est une adaptation permanente, ce n'est jamais figé. Alors, naturellement, c'est toujours douloureux, les adaptations. Quand on change quelque chose, c'est toujours douloureux, donc cela se fait dans la difficulté. Et là, aujourd'hui, je le répète, c'est un problème qui concerne essentiellement la pondération des voix et la composition de la Commission. Nous allons, en essayant de regarder devant et non pas derrière, pour faire l'Europe de demain et non pas celle d'hier, nous allons trouver la solution qui conviendra. Je l'espère. Si on est raisonnable, on la trouvera. Si on ne la trouve pas, c'est qu'on n'aura pas été assez raisonnable. Mais peut-être que le Président du Conseil veut dire quelque chose.

LE PRESIDENT AZNAR - Non, la question c'est seulement pour toi à

QUESTION - Le Président français s'est exprimé clairement. Je voudrais savoir si l'Espagne, étant donné que la France a dit clairement qu'elle n'acceptait pas de décrocher, est-ce que l'Espagne va insister pour s'unir, comme condition sine qua non, pour se joindre au groupe des grands pays pour la pondération des voix ?

Au Président CHIRAC, je voudrais demander ceci : l'Espagne et l'Italie ont signé un accord pour favoriser l'extradition et remettre immédiatement les mafieux et les terroristes. J'aimerais savoir si la France est prête à se joindre à cet espace qui surgit en matière de justice intérieure ?

M. JOSE MARIA AZNAR - A propos de la première question que vous venez de poser, l'Espagne est l'un des grands pays de l'Union européenne. Il est évident que l'Espagne prétend continuer à maintenir son statut de grand pays au sein de l'Union européenne. C'est logique. Les grands pays de l'Union européenne devront apporter des efforts, des efforts importants et savoir favoriser une réforme de la Commission européenne, qui pourra les conduire à perdre l'un de leurs commissaires. Par conséquent, cela, selon le traité d'Amsterdam, devrait avoir une compensation au Conseil européen. L'Espagne a, depuis qu'elle est entrée au Conseil européen,

un régime équivalent, semblable, quant aux règles de fonctionnement, aux plus grands pays de l'Union européenne. Par conséquent, ce que nous souhaitons, c'est maintenir ce statut de grand pays au sein de l'Union européenne en fonction donc de la nouvelle pondération des voix et de la réforme institutionnelle qui surgira du Conseil européen.

Ce qui se passe, c'est que toutes ces questions doivent avoir une solution globale, une bonne solution pour tous, acceptable pour tous. Pour l'Union européenne, il est important que tous soient prêts à fournir ces efforts. Les grands pays, l'Espagne par conséquent, est prête à renoncer à un commissaire, si nécessaire, et à accepter un roulement égalitaire pour couvrir les postes de la Commission. En même temps, l'Espagne devra avoir la compensation logique dans la pondération des voix au Conseil européen, de telle sorte que l'Espagne, en tant que grand pays au sein de l'Union européenne ait ses intérêts politiques fondamentaux raisonnablement sauvegardés. Par ailleurs, je voudrais vous rappeler que le traité d'Amsterdam a établi les garanties en vertu desquelles la situation espagnole doit être prise en considération avant de promouvoir une réforme institutionnelle au sein de l'Union européenne. Je suis absolument convaincu que nous serons capables, à quinze, de trouver un accord satisfaisant pour toutes les parties.

Deuxièmement, je ne sais pas ce que le Président voudra répondre à la question que vous venez de lui poser. Moi, je voudrais ajouter simplement que je suis entièrement satisfait de l'accord qui a été signé avec l'Italie, parce que nous pensons que c'est extrêmement important de pouvoir développer cet espace de liberté, de sécurité, de justice dans le cadre de l'Union européenne. C'est un pas extrêmement important, le développement du troisième pilier de l'Union européenne. Et, naturellement, j'espère qu'il puisse être le point de référence pour d'autres Etats membres de l'Union européenne. Et ce que je voudrais vous dire, est que ce soir même, il y a dix minutes, j'ai remis le texte de cet accord au Président CHIRAC, et je crois absolument raisonnable et logique que le Président CHIRAC, indépendamment de ce qu'il souhaitera dire, puisse avoir au moins le droit de lire le texte avant d'émettre son opinion, son avis. Bien sûr, il peut le faire dès maintenant s'il le souhaite.

LE PRESIDENT - C'est vrai que le Premier ministre m'a donné ce texte il y a dix minutes. Je ne l'ai pas encore lu et il faut surtout qu'il soit examiné par le Gouvernement français, par le ministre de la Justice. Donc, je ne peux pas me prononcer sur un texte que je ne connais pas. En revanche, tout ce qui va dans le sens de l'efficacité de la lutte contre le terrorisme, pour moi, va dans le bon sens. Je vous rappelle que c'est lorsque j'ai été nommé Premier ministre, en 1986, que la France a changé sa politique à l'égard de la lutte contre le terrorisme. Parce que j'étais convaincu de la nécessité, pour des raisons à la fois morales mais aussi politiques, de nous associer avec nos amis espagnols dans ce domaine. Et cette association n'a fait que se renforcer depuis lors. Tous les gouvernements, quels qu'ils soient, ont adopté la même politique et continueront à soutenir la même action. Alors, s'il y a des progrès à faire, notamment dans le domaine de l'extradition, je ne peux pas en discuter, mais nous allons regarder cela de la façon la plus attentive. Ce que je tiens à redire, c'est que la France sera toujours aux côtés de l'Espagne, de la façon la plus efficace possible, pour soutenir la lutte légitime des autorités espagnoles contre le terrorisme.

QUESTION - Je voudrais savoir, c'est une question qui s'adresse aux deux Présidents, quelle est votre réaction aux décisions de la Commission, ce matin, concernant la vache folle, à savoir interdire les farines animales et sortir du circuit de la chaîne alimentaire les vaches de plus de 30 mois.

LE PRESIDENT - En réalité, il y a trois décisions et pour ma part, le Président AZNAR dira ce qu'il en pense, mais pour ma part je suis très heureux de cette proposition de la Commission. C'est l'application du principe de précaution et, lorsqu'il s'agit de santé publique, on ne peut pas jouer avec le principe de précaution.

La France a pris cette décision il y a quelque temps et j'ai moi-même soutenu cette position très fermement. Je me réjouis de voir qu'aujourd'hui, elle va être très probablement étendue à toute l'Europe.

Deuxième observation, il faut que nous harmonisions nos positions. Nous sommes tous en

Deuxième observation, il faut que nous harmonisions nos positions. Nous sommes tous, en réalité, dans la même situation. Il y a ceux qui testent et qui trouvent et il y a ceux qui ne testent pas et qui ne trouvent pas. Mais, en réalité, nous sommes tous face à un problème commun qui, je le répète, est un grave problème de santé publique et qui exige une action coordonnée, concertée, qui implique des mesures en matière de tests obligatoires ou systématiques, des mesures en matière d'interdiction des farines carnées, des mesures en ce qui concerne le développement de la production de protéines végétales, des mesures en ce qui concerne l'aide à apporter à la filière, et en particulier aux éleveurs, mesures nationales et mesures communautaires. Donc, il y a une vraie politique à avoir, mais d'abord et avant tout fondée sur l'application du principe de précaution. Donc, j'approuve tout à fait la Commission dans ce début de politique.

M. JOSE MARIA AZNAR - Je partage les idées exposées par le Président CHIRAC. Tout ce qui concerne des garanties sanitaires, des garanties de consommation pour les citoyens est notre principale obligation et la principale responsabilité que nous avons tous. Par conséquent, nous étudierons et nous accepterons favorablement les initiatives de la Commission et nous espérons les étudier définitivement au cours des prochains jours. J'insiste, nous devons adopter toutes les mesures qui supposeront une garantie pour la santé, la consommation des citoyens.

QUESTION - Pour revenir à la CIG, quelle est votre position sur l'extension du vote à la majorité qualifiée et, de manière plus précise, sur les fonds structurels ? Est-ce que vous considérez que le principe, que la règle de l'unanimité se justifie encore demain dans une Europe élargie ? Et puis un commentaire sur le pays Basque, l'attitude du PNV ?

M. JOSE MARIA AZNAR - En ce qui concerne cette question, je dois dire que, comme dans toutes les autres questions de la Conférence intergouvernementale, l'Espagne a une position ouverte pour parvenir à des accords positifs pour le bon fonctionnement et le développement de l'Union européenne. Je voudrais vous dire que sur 48 questions qui ont été traitées pour être passées à la majorité qualifiée, l'Espagne n'a aucun inconvénient autour de 42. Sur les autres, il pourrait y avoir des inconvénients partiels, simplement. Le problème n'est pas d'avoir une position spécifique d'un pays, le problème est que la situation de chaque pays est différente en fonction des sujets à traiter.

Par conséquent, l'Espagne a toujours eu l'idée, lorsque nous parlons du passage de l'unanimité à la majorité qualifiée, qu'il fallait prendre en considération non pas une règle générale, cela peut être compris de tous, mais cas par cas. Il faudrait spécifier comment on peut faire ce passage de l'unanimité à la majorité qualifiée, le cas échéant. Et ceci a beaucoup à voir avec les questions traitées par le Président CHIRAC et par moi-même, la ré pondération des voix au Conseil européen. C'est tout à fait normal. Vous pouvez donc avoir des pays qui ont une position plus favorable à l'unanimité, par exemple en matière de fiscalité, des pays qui ont une position plus favorable à l'unanimité, par exemple en matière de droit d'asile ou d'immigration, des pays qui ont une position plus favorable à l'unanimité, par exemple dans le chapitre de la politique commerciale et de la politique culturelle, des pays qui ont une tendance plus importante vers l'unanimité, par exemple en matière de politique de cohésion, parce que ces pays peuvent comprendre que s'il y a l'unanimité pour déterminer les ressources, il doit y avoir une unanimité pour déterminer certaines politiques, comme par exemple la politique de cohésion qui fait partie de l'un des éléments qui vertèbrent l'Union européenne. Ce sont donc des questions où je suis absolument convaincu que, du point de vue général, il peut y avoir des progrès.

Et il y aura d'importants progrès à Nice sur la majorité qualifiée, d'importants progrès dans les coopérations renforcées. Nous y travaillons. Je pense que les autres points importants de Nice, le Conseil européen, la Commission, devraient permettre aussi de parvenir à un accord et une conclusion positive. Et, de ce point de vue, la position de l'Espagne par rapport à la politique de cohésion est une position de sauvegarde de la situation de la politique de cohésion pour l'avenir. Sur le PNV, je vais vous répondre très brièvement. Je voudrais dire que les positions du gouvernement sont très claires et nettes. Nous savons ce que nous voulons, nous savons comment y parvenir, nous avons un diagnostic commun et unique de la situation et nous ne le changeons pas chaque jour. A partir de là, ce que nous prétendons, c'est stimuler la politique

basque au pays basque, avoir un engagement constitutionnel, statutaire qui nous apporte une garantie des droits et des libertés de chaque citoyen basque et de chaque citoyen espagnol. Et nous espérons que dans cette alternative, l'alternative constitutionnelle et statutaire, que dans cette action, le parti nationaliste participe aussi, car il n'y a rien de moins excluant que les positions qui défendent la constitution de statuts d'autonomie, comme garanties, justement, des droits et des libertés. Je suis entièrement convaincu que le parti socialiste n'aura pas d'inconvénient et qu'il n'aura honte à aucun moment de défendre ses positions de constitution et de statut pour les libertés des citoyens basques.

QUESTION - La Commission, à Bruxelles aujourd'hui, a estimé que l'embargo sur le boeuf français était injustifié. Est-ce que les autorités espagnoles vont lever l'embargo sur l'importation de vaches productives françaises ?

M. JOSE MARIA AZNAR - Je pense qu'on va obtenir l'accord de la Commission. Je ne connais pas les détails de l'accord de la Commission et, par conséquent, je ne peux pas donner une réponse complète à cette question-là. Simplement, je voudrais vous dire que cette décision espagnole concerne un nombre très restreint, pour ainsi dire, d'élevage de vaches françaises. L'Espagne importe 300 000 veaux français chaque année et l'Espagne en importe simplement 16 000 de plus de vingt-quatre mois. Par conséquent nous parlons de quelque chose qui concerne strictement 16 000 animaux. Et puisque ceci va être vu dans le cadre des propositions de la Commission européenne, je suis absolument sûr que, dans un délai très court, nous parviendrons à une réponse très favorable qui sera non seulement utile pour la France, mais aussi pour l'Espagne et pour tous.

QUESTION - Quand vous parlez du sommet le plus long de l'Union européenne, quand vous parlez du samedi, du dimanche, vous pensez, Monsieur le Président, que vendredi soir on va arrêter les pendules, à Nice ?

LE PRESIDENT - D'abord, on n'arrêtera pas les pendules puisque je vous ai dit que le sommet était prévu jusqu'à dimanche midi. Donc on n'arrêtera rien du tout, on les laissera au contraire égrener le temps avec la qualité qui doit être la leur. Et on commencera à arrêter les pendules dimanche soir. Si l'on n'avait pas encore trouvé le résultat.

M. JOSE MARIA AZNAR - Si vous me le permettez, Président CHIRAC, je dois dire que Nice c'est une très belle ville et, par conséquent, il ne faut pas être pressé de partir. Il faut prendre le temps raisonnable, du moins jusqu'à dimanche midi, comme l'a proposé le Président pour résoudre correctement les questions. Espérons que vous nous inviterez à Nice de nouveau.

LE PRESIDENT - C'est un week-end complet de vacances pour le Premier ministre. Par conséquent il est tout aussi bien qu'il soit là, à Nice, qu'ailleurs.

M. JOSE MARIA AZNAR - Nous profitons de la présidence et je suis sûr que nous aurons tous un grand succès dimanche à Nice.